

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Département de la
DORDOGNEArrondissement de
SARLAT

Commune de LIMEYRAT

L'an deux mil vingt trois, le jeudi cinq octobre, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de LIMEYRAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. SAUTIER Claude, Maire.

Date de convocation : 30 septembre 2023

Nombre de Conseillers	
En exercice	11
Présents	10
Votants	10
Pour	10
Contre	0
Abstention	0

Présents: M. SAUTIER Claude, M. CONSTANT Didier, Mme PESQUIER Marie-Eugénie, M. BAYLET Francis, Mme DUMAS Natacha, M. CHIOROZAS Jean-Paul, Mme GAILLARD Christine, Mme MOULINIER Annie, Mme PATRIS Hélène, M. DUMAURE Arnaud.

Absent : M. RAYNAUD Sylvain

Secrétaire : Mme DUMAS Natacha

N° 2023-36 : Rapport 2023 d'évaluation des charges transférées

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts, et notamment son article 1609 nonies C IV ;

Vu le rapport évaluant le coût net des charges transférées adopté à l'unanimité par les membres de la CLECT réunis le 11 septembre 2023 ;

Considérant le coût de sortie du SMD3 des 3 communes tel que validé par délibération n°2023/074 du conseil communautaire en date du 28 juin 2023 : celle-ci a adopté les modalités financières liées à la réduction du champ d'intervention du SMD3 sur lesdites communes ;

Considérant la réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 11 septembre 2023 ;

Considérant que le rapport doit faire l'objet d'une approbation par la majorité qualifiée des deux tiers des communes représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population et une approbation par les conseils municipaux des communes concernées ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents, le rapport d'évaluation des charges transférées adopté par la CLECT du 11/9/2023 tel qu'annexé.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, en Mairie,

le 6 octobre 2023

Le Maire, Claude SAUTIER

Certifié exécutoire,

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le 06/10/2023